



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13 MARS 2026

Délibération n° 023-03-26 | FI

Code ACTES : 7.1.2.

**OBJET : BUDGET ANNEXE ZA PAS DU SOC 2025 - PRESENTATION ET ADOPTION
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué par courriel sécurisé en date du vendredi 6 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LAGARDE, le vendredi 13 mars 2026 à partir de 18h00 à SAINTE-HELENE (Salle du Conseil).

Après appel des conseillers,

Etaient présents :

Avensan : Laurent PASCUAL, Patrick NURBEL ; **Brach :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER ; **Castelnau-de-Médoc :** Eric ARRIGONI, Françoise TRESMONTAN, Jacques GOUIN, Jean-Pierre ARMAGNAC ; **Le Porge :** Sophie BRANA, Philippe PAQUIS, Anne-Sophie ORLIANGES ; **Le Temple :** Jean-Jacques MAURIN ; **Listrac-Médoc :** Aurélie TEIXEIRA, Sandra LE GRAND, André LEMOUNEAU ; **Moulis-en-Médoc :** Christian LAGARDE, Windy BATAILLEY, Pascal Abel BODIN ; **Sainte-Hélène :** Lionel MONTILLAUD, Sylvie JALARIN, Gérard HURTEAU ; **Salaunes :** Damien HOAREAU, Florence DUMONT ; **Saumos :** Didier CHAUTARD.

Excusés ayant donnés procuration :

Fabrice RICHARD à Anne-Sophie ORLIANGES ; Pascal MOREL à Sandra LE GRAND ; Martial ZANINETTI à Didier PHOENIX ;

Excusés / Absents :

Stéphane LECLAIR, Gaëlle POURTIER, Nathalie LACOUR-BROUSSARD, Nathalie BEGAIN, Karine NOUETTE-GAULAIN.

Après avoir fait l'appel des élus communautaires, le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer. Le nombre de votants présents ou représentés, est de **27** élus, puis de **28** élus à partir de la délibération n°25, suite à l'arrivée de Madame Karine NOUETTE-GAULAIN. Pour la délibération n°20 à 24 relatives au Compte Financier Unique 2025, Monsieur Christian LAGARDE, Président, s'est retiré au moment du vote conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, portant le nombre de votants à 26 élus présents ou représentés.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi au sein du Conseil. M Lionel MONTILLAUD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président soumet au conseil communautaire le rapport suivant :

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12 ;

VU la délibération n°36-04-25 en date du 10 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025 du budget ZA PAS DU SOC ;

VU la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget ZA PAS DU SOC de la collectivité ;

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 27 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion conformément aux dispositions de l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

CONSIDÉRANT que le CFU, procédure entièrement dématérialisée, permet la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDÉRANT que les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe ZA Pas du Soc font apparaître un léger déficit de fonctionnement de 0,24 € et un excédent d'investissement de 17 893,99 € témoignant d'une gestion rigoureuse et équilibrée des ressources dédiées à la Zone d'Aménagement (ZA) ;

CONSIDÉRANT que les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe ZA Pas du Soc font apparaître un déficit de fonctionnement de 0,24 € et un excédent d'investissement de 17 893,99 € ; que le résultat cumulé de fonctionnement est nul, le déficit d'exercice de 0,24 € ayant intégralement absorbé l'excédent reporté de même montant ; que le résultat cumulé d'investissement s'établit à un excédent de 1 336,99 €, confirmant sa capacité à poursuivre ses objectifs de développement ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun reste à réaliser sur l'exercice ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Lionel MONTILLAUD a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Christian LAGARDE, Président, doit se retirer au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZAC PAS DU SOC dont les résultats définitifs sont les suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		0.24 €	16 557.00 €	
Opérations de l'exercice	571 351.13 €	571 350.89 €	570 344.14 €	588 238.13 €
Résultat de l'exercice 2025	0.24 €			17 893.99 €
Restes à réaliser à reporter en 2026				
RESULTAT CUMULE		0.00 €		1 336.99 €

Article 2 : **DE PRENDRE ACTE** de la régularité et de la sincérité des comptes, attestées par les contrôles effectués dans le cadre de la procédure du CFU.

La présente proposition, mise aux voix, est adoptée.

Nombre de membres en exercice	32
Nombre de membres présents	23
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	26
Votes : pour	26
<i>dont procurations</i>	3
contre	0
<i>dont procurations</i>	0
abstention	0
<i>dont procurations</i>	0
n'ayant pas pris part au vote	1
unanimité	X

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

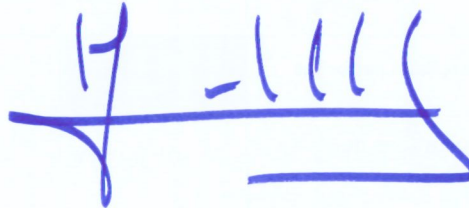
Ont signé au registre des délibérations, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Le Président de la Communauté



Christian LAGARDE

Le Président de séance et
Le secrétaire de séance



Lionel MONTILLAUD

ANNEXES

CDC MEDULLIENNE - Budget ZA Pas du Soc - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	748 840,13	734 853,89	1 483 694,02
	Recettes réalisées (1)	B	589 238,13	571 350,89	1 159 589,02
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	732 283,13	734 854,13	1 467 137,26
	Dépenses réalisées (1)	E	570 344,14	571 351,13	1 141 695,27
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	17 893,99	-0,24	17 893,75
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-16 557,00	0,24	-16 556,76
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 336,99	0,00	1 336,99
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 336,99	0,00	1 336,99

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

30300 - ZAC PAS DE SOC CC MEDULLIENNE

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZAC PAS DE SOC CC MEDULLIENNE					
Investissement	-16 557,00		17 893,99		1 336,99
Fonctionnement	0,24		-0,24		
Sous-Total	-16 556,76		17 893,75		1 336,99
TOTAL II	-16 556,76		17 893,75		1 336,99
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-16 556,76		17 893,75		1 336,99